

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ

N° 2015-OSMS-0190

modifiant l'arrêté N°10-OSMS-0142 relatif à la composition de l'unité de coordination régionale du contrôle externe pour la région Centre-Val de Loire, cellule technique opérationnelle placée auprès de la commission de contrôle de la tarification à l'activité

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L. 162-22-18, R162-42-8 et R162-42-9 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret du 22 février 2013 portant nomination de Monsieur Philippe DAMIE, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

Vu la séance de la commission de contrôle en date du 2 septembre 2010 ;

Vu la proposition du collège assurance maladie de la commission de contrôle pour les membres des caisses d'assurance maladie ;

Vu la proposition du collège Agence régionale de santé de la commission de contrôle pour les membres de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

Vu les arrêtés N°2012-OSMS-0050, N°2012-OSMS-0158, N°2013-OSMS-0003, N°2014-OSMS-0012, N°2015-OSMS-0050 et N°2015-OSMS-0105 modifiant la composition de l'unité de coordination régionale du contrôle externe de la région Centre-Val de Loire ;

Vu les désignations proposées par les membres du COMEX, en date du 3 novembre 2015 ;

ARRETE

Article 1 : La composition nominative de l'unité de coordination régionale (UCR) de la région Centre-Val de Loire est modifiée comme suit :

- Le Docteur Emmanuelle LEBRUN est désignée en remplacement du Docteur Laurent GHIRARDI, comme membre représentant de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Madame Sophie BUCHET est désignée en remplacement de Madame Annie DESCHAMPS, comme membre représentant de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

La composition nominative est fixée par l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : Les autres dispositions des arrêtés N°2015-OSMS-0105, N°2015-OSMS-0050, N°2014-OSMS-0012, N°2013-OSMS-0003, N°2012-OSMS-0158, N°2012-OSMS-0050 et N°10-OSMS-0142 sont inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, sise 131 faubourg Bannier - BP 74409 – 45044 ORLEANS Cedex 1
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cedex 1

En cas de recours gracieux, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

Article 4 : Le directeur de l'offre sanitaire et médico-social de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 4 novembre 2015

Le directeur général

de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Signé : M. Philippe DAMIE

Annexe à l'arrêté N° 2015-OSMS-0190
modifiant l'arrêté N°10-OSMS-0142 portant
composition nominative de l'unité de coordination
régionale (UCR)
du contrôle externe pour la région Centre-Val de
Loire

COLLEGE	MEMBRES
ARS	<p style="text-align: center;">Dr Emmanuelle LEBRUN</p> <p style="text-align: center;">Dr René-pierre PIGNOTTI</p> <p style="text-align: center;">Mme Nelly GIRAULT</p> <p style="text-align: center;">Mr Teck CHENG</p> <p style="text-align: center;">Mme Sophie BUCHET</p>
ASSURANCE MALADIE	<p style="text-align: center;">Dr Jean-Charles COLLET</p> <p style="text-align: center;">ou Dr Michel MOTHES suppléant</p> <p style="text-align: center;">Mme Florence FORCELLINO</p>
	<p style="text-align: center;">Docteur Yves DELALEUX</p> <p style="text-align: center;">Mme Lysiane CHESTIER</p>
	<p style="text-align: center;">Monsieur Philippe FERY</p> <p style="text-align: center;">Mme Guylaine ITIE-GUILBAULT</p>
	<p style="text-align: center;">Dr Michel MATAS</p> <p style="text-align: center;">Dr Philippe HOUIN</p> <p style="text-align: center;">Dr Isabelle DELALEUX</p> <p style="text-align: center;">Dr Laurence HERVIOU</p>